

Bonjour

En réponse à la lettre de la Cress, vous trouverez ci-dessous quelques commentaires et propositions extraits de la version actuelle du programme d'EELV à propos de l'ESS, qui nous importe depuis longtemps, comme alternative à la loi du marché débridé.

Je suis navré de n'avoir ni le temps, ni les moyens de développer une argumentation autonome, aussi je vous propose seulement un extrait de notre programme, joint.

Pour votre information, et marquer notre implication dans ce processus, lors de la précédent mandature départementale, en Essonne, l'élu en charge de ce secteur a été Guy Bonneau, élu EELV, et actuel remplaçant de notre candidate sur la sixième circonscription de l'Essonne, Anne-Charlotte Benichou.

Cordialement.

Didier Missenard

Candidat investi par EELV

sur la circonscription d'Orsay-Saclay (cinquième circonscription de l'Essonne)

[missenard2017.fr](http://missenard2017.fr)

[facebook.com/didier.missenard](https://facebook.com/didier.missenard)

[missenard.legislatives2017@gmail.com](mailto:missenard.legislatives2017@gmail.com)

(...) L'économie du partage (phénomène économique et social combinant l'économie de pair-à-pair, la consommation et l'économie collaboratives, le capitalisme de plateforme, l'économie circulaire, l'économie de location ou d'abonnement, le mouvement des « makers » et l'économie du don), fondée sur la production en commun, représente un mode de production et de consommation émergent au potentiel émancipateur encourageant, à condition que son sens ne soit pas détourné par le capitalisme. En effet, plusieurs courants coexistent aujourd'hui, qui vont de plateformes commerciales comme Uber ou Airbnb, exploitant des algorithmes dont elles ont la maîtrise, à des initiatives centrées sur le partage, le don, l'échange non marchand ou le troc : éco-agriculteurs créant une plateforme de création d'outils agricoles en open source, création de tiers-lieux, etc.

Face à ces évolutions, le rôle de l'État et des pouvoirs publics est de construire un cadre économique et réglementaire favorable aux modèles « vertueux », tourné vers les plateformes permettant les échanges gratuits entre particuliers, les initiatives locales ou celles relevant de l'économie sociale et solidaire (ESS). L'État doit aussi accompagner les nouvelles formes de travail par une protection accrue des auto-entrepreneurs, l'accès aux droits et aux devoirs des indépendants, et le rééquilibrage des rapports de force entre donneurs d'ordre et travailleurs indépendants.

Les écologistes proposent :

- des règles de protection des travailleurs en fonction de la part de dépendance économique des auto-entrepreneurs envers les plateformes ;
- un accès à la retraite, au chômage et, d'une manière générale, à la protection sociale pour les travailleurs indépendants et les auto-entrepreneurs ;
- la protection des pratiques de partage en instituant une démarcation nette entre ces pratiques et celles de nature professionnelle (en fonction de la part du revenu) ;
- des règles strictes concernant la collecte, le partage et la protection des données, qui doivent correspondre à un partenariat entre les pouvoirs publics et les plateformes sur leurs territoires d'activité ;
- la facilitation des pratiques collaboratives des coopératives et des entreprises issues de l'économie sociale et solidaire.

Face aux pratiques prédatrices, la collaboration et la coopération peuvent à la fois constituer des innovations sociales, économiques et environnementales, et devenir des atouts majeurs pour le bien-vivre. Cela concerne également le savoir et les connaissances partagées, l'open source, les creative commons, etc. Notons que le partage et la collaboration restent toutefois largement répandus hors du cadre des plateformes numériques : le troc, la seconde main et les fab-labs constituent encore plus de 70 % de l'économie collaborative. Les écologistes proposent :

- des financements publics et la mise en place d'incubateurs pour des projets innovants, mais aussi des petits projets territoriaux de déploiement du troc, du partage, du réemploi des objets, ou encore des plateformes et des réseaux de voisinage aidant à retisser un lien au coeur de nos territoires et améliorant ainsi leur résilience sociale ;
- des appels à projets locaux ou nationaux (la région Aquitaine, par exemple, a lancé en 2015 un appel à projets de plus de 500 000 euros visant à « développer des projets innovants relevant de l'économie collaborative, à vocation sociale, environnementale ou citoyenne, s'appuyant sur les technologies et usages numériques ») ;
- une aide à la communication, car les développeurs de plateformes ont besoin de communiquer auprès du grand public pour atteindre la masse critique d'utilisateurs et faire fonctionner leur service (les pouvoirs

publics, nationaux ou locaux, disposent d'outils de communication grand public qu'ils peuvent utiliser au profit de l'économie du partage).